

Déroulement de la formation :

Lieu : Lycée les 3 Vallées Thonon les Bains

Dates pour les cours : de septembre à juin

Alternance :

- 15h30 de cours les lundis et mardis

- le reste de la semaine en entreprise

+ 5 ou 6 semaines à 35 heures au CFA

Durée : 1350 heures sur 2 ans

Cette formation a pour finalité
l'obtention
du Bac Pro Commerce
de l'Education Nationale

- Des questions ?
- Besoin de recruter un jeune ?
- Comment trouver une entreprise ?

N'hésitez pas à nous contacter

Votre référent :

Laetitia Saxe

Tél : 06.87.26.11.48

Laetitia.saxe@gmail.com



**LYCEE PROFESSIONNEL
LES 3 VALLEES**

Etablissement privé
sous contrat avec le ministère de l'agriculture

2 avenue de l'Ermitage
74200 THONON LES BAINS
Téléphone : 04.50.71.00.73
Télécopie : 04.50.26.41.73
Messagerie : thonon-les-bains@cneap.fr
Site internet : www.lycee3vallees.fr

BAC PRO COMMERCE
Contrat d'apprentissage

L'alternance Pourquoi pas vous ?



Magasin pédagogique



Vitrine extérieure



Le contrat d'apprentissage : mode d'emploi

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail à durée déterminée** pendant lequel le jeune suit une **formation en alternance** et perçoit un **salaire**.

Public concerné :

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus

Entreprises concernées :

- Toutes les entreprises du secteur privé et les associations ayant une activité commerciale

Démarches pour le contrat d'apprentissage :

Pour le jeune :

- Etablir avec le Lycée les 3 Vallées un dossier de candidature (diplôme, CV, expérience ...)
- Trouver une entreprise prête à signer un contrat d'apprentissage et en informer le Lycée

Pour l'entreprise :

- Contacter votre organisme consulaire (chambre des métiers ou CCI (04.50.33.72.10) pour obtenir les exemplaires du contrat d'apprentissage ou les télécharger
- Renvoyer le contrat signé dans les 5 jours à la chambre des métiers ou CCI pour l'enregistrement du contrat
- Le contrat peut être signé entre le 1er juin et le 30 novembre.

Rémunération :

-18 ans	37% 547.69	53% 784.54
18 à 20 ans	49% 725.33	65% 962.17
21 et +	61% 902.96	78% 1154.4

* SMIC mensuel brut au 01/01/2017 : 1 480,27 €

Type de contrat :

Le contrat d'apprentissage est conclu en CDD pour une durée comprise entre 1 et 3 ans.

Il comporte une **période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise**

Rupture du contrat :

Le contrat d'apprentissage ne peut être rompu avant son terme qu'en cas d'accord écrit entre les 2 parties ou par décision du conseil des prud'hommes.

Ce contrat peut être **renouvelé une fois** en CDD pour préparer une qualification supérieure ou en cas d'échec aux examens.

Temps de travail :

L'apprenti(e), comme les autres salariés de l'entreprise, travaille selon la réglementation en vigueur.

Le temps passé au CFA est compris dans l'horaire de travail (art L117bis2 du code du travail)

Congés payés :

Les **congés payés** sont identiques à ceux des salariés de l'entreprise et sont pris obligatoirement en dehors des temps de formation au CFA.

Les avantages pour l'entreprise :

- Etre exonéré totalement ou partiellement de charges sociales en fonction des effectifs de l'entreprise (sauf accident de travail et maladies professionnelles)
- Bénéficier d'une prime de 1000 euros du conseil régional pour les entreprises de moins de 11 salariés
- Tester un jeune collaborateur sur une longue période
- Recruter en toute sécurité une personne adaptée aux besoins de son entreprise
- Ne verser aucune indemnité de fin de contrat

Les avantages pour le jeune :

- Combiner à la fois des compétences théoriques et des compétences pratiques en entreprise
- Acquérir une première expérience professionnelle
- Bénéficier d'une rémunération
- Bénéficier d'une scolarité gratuite
- Obtenir un diplôme de niveau IV offrant une insertion dans la vie active ou une poursuite d'études en niveau III
- Etre exonéré d'impôt sur le revenu
- Bénéficier d'aides financières : transport, logement
- Obtenir la carte M'ra
- Bénéficier d'une carte d'étudiant des métiers